

## SECTION FRANÇAISE

### LE RAPPORT SIROIS

Paul Tourigny, '41

Le quatorze janvier s'ouvrait à Ottawa une conférence extraordinaire où se trouvaient réunis les premiers ministres de chacune des provinces du Canada. Le but en était d'étudier et, si possible, d'adapter les recommandations du rapport Rowell-Sirois ou Sirois-Dafoe sur les relations entre le Dominion et les provinces. Nous savons quel en fut le sort. Les critiques se contredisant et deux des provinces se refusant à toute discussion, M. King, dès le deuxième jour déclarait la conférence close.

Cet échec était-il dû à quelque circonstance du moment? Ou bien le rapport pêcherait-il par un vice intrinsèque qui le rendrait inapplicable à la Constitution du Canada? Il faut d'abord admettre que l'état de guerre est un temps bien mal choisi pour effectuer des réformes de ce genre. "Nous aurions tort, disait M. Godbout, de conditionner sur la présente situation de guerre la vie du Canada à tout jamais". Nos hommes publics n'ont ni le temps ni le recueillement suffisants pour entamer la refonte de nos statuts. Il est vrai que la poursuite de la guerre nécessite des impôts onéreux et que les provinces ont à supporter leur propre administration, mais il convient de faire face à des circonstances extraordinaires par des mesures extraordinaires. A quoi bon se battre pour des droits, si ensuite on les foule soi-même aux pieds. Mieux valent les mesures draconiennes de M. Osley que l'abandon d'un principe essentiel à l'unité canadienne.

Quel est ce principe essentiel? M. Godbout, figure dominante du court débat, semble l'avoir défini, lorsqu'il disait que "la volonté d'étudier des problèmes n'implique pas la volonté de sacrifier les droits et l'autonomie des provinces". Nous touchons ici à la pierre angulaire de notre édifice national. Détruire l'autonomie provinciale c'est saper l'oeuvre de la Confédération, à laquelle nous devons d'être ce que nous sommes aujourd'hui.

Mais, dira-t-on, les recommandations du Rapport Sirois sont d'ordre économique seulement. Ottawa enlèverait aux provinces le coût de la perception des impôts, lesquels lui seraient remis par le pouvoir central. Voit-on là atteinte à quelque droit politique?

N'oublions pas que, de nos jours, l'économique est à la base de tout, même de l'instruction publique. Qu'advierait-il de l'autonomie des provinces, si celles-ci ne pouvaient dépenser, même pour les fins les plus légitimes, que les allocations permises par Ottawa. Par exemple, une province voudrait-elle accroître son budget d'instruction publique ou de voirie, il lui faudrait faire un emprunt, avec l'autorisation du pouvoir central, ou renoncer à ses aspirations. Que le gouvernement actuel soit bien intentionné envers tous, il serait injurieux de le contester, mais il n'est pas éternel. De plus, quel recours une province, vexée dans ses droits, aurait-elle contre un pouvoir central coalisé, puisque celui-ci pourrait seul légiférer en domaine financier? Il y aurait la violation flagrante du gouvernement responsable, apanage glorieux d'une démocratie pour laquelle nous combattons en Europe.

Que certaines provinces de l'Ouest, dans une situation précaire, aient été prêtes à échanger des droits pour un plat de lentilles, cela peut se comprendre. Mais, en général, toutes les provinces solvables ont maintenu leur volonté de garder intacte leur autonomie, malgré les appâts qu'on ait pu leur présenter. Il est injuste de dire, comme certains journaux d'Ontario, que le rapport Sirois est un "Quebec report". Ce le serait également de le qualifier d'hostile à la race canadienne-française. Cependant, il est certain, et M. Godbout l'a répété, que Québec n'est pas prêt à sacrifier une seule parcelle de son autonomie en retour d'avantages matériels. Cette autonomie est la garantie de ses droits les plus chers, et de sa survivance comme race.

En somme, quels résultats pratiques la conférence d'Ottawa aura-t-elle apportés? Doit-on voir dans son échec un signe de désunion? A-t-elle créé des rancoeurs? Notre effort de guerre va-t-il s'en ressentir? Loin de là. Jamais le Canada ne s'est senti aussi uni, parce qu'il a pu voir combien vivants sont chez lui les principes démocratiques de liberté. Chacune des provinces a parlé librement et son opinion fut respectée. Il est regrettable, toutefois, que ce contact entre nos représentants n'ait pas duré plus longtemps, car c'est en nous rencontrant que nous apprendrons à nous mieux connaître.

L'étude du rapport devra-t-elle être reprise? Il semble que ce serait là une excellente base pour des débats préliminaires à des réformes constitutionnelles. Que beaucoup

de ses recommandations doivent être rejetées, il n'en reste pas moins vrai que ce rapport constitue le plus vaste recueil de documents sur les affaires du Dominion. L'enquête qui l'a précédé fut l'oeuvre de professionnels dont la compétence, l'honnêteté et le patriotisme ne peuvent être mis en doute. Enfin quoiqu'il en soit le rapport Sirois contribuera certainement à resserrer les liens qui nous unissent et à faire du Canada un pays libre, prospère et puissant.

---

### CONCEPTION DE L'ETAT PAR PIE XII

Lucien Morneau, '41

Sa sainteté le pape Pie XII, dans sa lettre encyclique "Summi Pontificatus", traite de l'Etat, en particulier. Ce que nous constatons à la lecture de ce précieux document, c'est que le pape traite la question d'une manière plutôt négative qu'affirmative. Il ne faut pourtant pas nous étonner de cette manière de faire, car si nous nous rappelons les circonstances dans lesquelles le pape écrivit cette lettre encyclique, ce qui nous paraissait tout à l'heure étrange devient naturel et logique. Des les premiers mois, en effet, de son pontificat, Pie XII voyait le monde jeté dans le tourbillon épouvantable de la guerre, et cela était dû, en grande partie, à un Etat qui méconnaissait les limites de ses droits. Voilà ce qui nous explique un peu le caractère négatif de la présente lettre encyclique "Summi Pontificatus". Cependant si sa sainteté appuie davantage sur ce que l'Etat ne doit pas être, il n'omet pas toutefois ce qu'il doit être.

Voyons d'abord avec Pie XII ce qu'un Etat ne doit pas être. De nos jours plus que jamais, les nations demandent et veulent leur indépendance, indépendance économique et indépendance politique. Qui les en oserait blâmer? Car c'est un noble et légitime idéal que peuvent et doivent avoir les nations qui veulent progresser. Cependant, il y a une dépendance dont aucune nation ne peut se libérer, et cette dépendance est celle de toute nation, quelle qu'elle soit, vis-à-vis de Dieu et de sa loi naturelle. L'Etat déifié n'est pas autre chose qu'un Etat qui ne croit pas à cette dépendance, et qui se pose comme fin ultime de toutes les activités individuelles. Voilà ce qu'un Etat ne doit pas être. Un Etat, ainsi compris, ne pourrait que

nuire à la vraie et durable prospérité des nations. Ainsi que le voyait le pape, dans un tel Etat, les droits les plus naturels à l'individu et à la famille, première et essentielle cellule de la société, pourraient être bien souvent lésés au détriment du bien public.

"En effet, si l'Etat s'attribue et s'ordonne à soi les initiatives privées, celles-ci, régies comme elles le sont par des règles internes, délicates et complexes, garantissant et assurant l'obtention du but qui leur est propre, peuvent être lésées au détriment du bien public lui-même; du fait qu'elles se trouvent exclues de leur milieu naturel, autrement dit de leurs propres responsabilités et de leurs activités privées" Aussi, la mission que le Créateur a assignée à la famille ne risquerait-elle pas d'être désorientés? La famille ne serait-elle pas regardée sous l'angle de la puissance nationale? Et ainsi, l'éducation des nouvelles générations viserait à une formation unilatérale des vertus civiques, que l'on considère comme nécessaires à l'obtention des succès politiques, plutôt qu'à un développement équilibré et harmonieux des forces physiques et de toutes les qualités intellectuelles et morales. L'Etat peut exiger dans des circonstances très graves les biens et le sang de ses citoyens; mais l'âme rachetée par Dieu, jamais.

Maintenant, disons un mot seulement, pour établir l'Etat dans son véritable droit, selon Pie XII.

La mission de l'Etat est de contrôler, d'aider et de régler les activités privées et individuelles pour les faire converger harmonieusement vers le bien commun. Mais le bien commun ne doit pas consister uniquement dans la prospérité matérielle de la société; il doit consister surtout dans le développement harmonieux et dans le perfectionnement naturelle de l'homme. Pour bien comprendre cela, il faut nécessairement nous rappeler que l'Etat ne doit pas être considéré comme fin ultime; mais comme un moyen pour mieux atteindre la véritable fin ultime qui est Dieu.

En effet, l'Etat qui enlève aux coeurs saignants et déchirés des pères et des mères chrétiennes leurs inquiétudes et les rétablit dans leurs droits, ne fait que travailler à sa propre paix intérieure et poser les bases d'un plus heureux avenir pour la patrie.

Pie XII nous enseigne donc d'abord que la déification de l'Etat est une monstruosité: en tant qu'elle s'attribue des droits qui n'appartiennent qu'à Dieu, et en tant qu'elle absorbe la personne humaine. D'une part, en effet, elle se

pose comme fin ultime et partant rejette la loi naturelle, la loi éternelle. D'autre part elle absorbe la personne humaine en lui contestant le droit d'en appeler à la loi naturelle pour revendiquer ses droits. Ensuite, le pape définit la mission de l'État dans un droit et un devoir de contrôler, d'aider et de régler les activités privées et individuelles pour les faire converger harmonieusement vers le bien commun qui doit trouver sa loi primordiale, non dans la prospérité matérielle, mais dans la perfection naturelle de l'homme.



---

Events of great consequence often spring from trifling circumstances.

—*Livy*

---

A wise man neither suffers himself to be governed, nor attempts to govern others.

—*La Bruyere*

---

Some are born great, some achieve greatness, and some have greatness thrust upon 'em.